



VILLE DE COGOLIN

DECISION DU MAIRE

N° 2026/024

MISE EN REFORME DE MATERIEL SPORTIF

Le maire de la commune de Cogolin

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2026/396 en date du 2 avril 2026 portant délégations consenties au maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
Vu l'état de vétusté des matériels suivants :

- * table de ping-pong – série n° 01.100407.01, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro AIC16904,
- * table de ping-pong – série n° 02.270410.5, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro AIC16971,
- * table de ping-pong – série n° 01100407.01, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro AIC16769,

Considérant que ces matériels ne présentent plus d'utilité pour la commune, et ont une valeur nette comptable à 0 €.

DECIDE

ARTICLE 1

Les matériels désignés ci-après sont mis en réforme :

- * table de ping-pong – série n° 01.100407.01
- * table de ping-pong – série n° 02.270410.5,
- * table de ping-pong – série n° 01100407.01.

ARTICLE 2

Les matériels cités ci-dessus seront remis en déchetterie en vue de leur destruction.

ARTICLE 3

Les matériels sportifs cités ci-dessus seront retirés de l'inventaire communal.

ARTICLE 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cogolin, le 18 août 2026

Le maire,

Isabelle FARNET RISSO



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

HOTEL DE VILLE

Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91